

Mobilités Erasmus+

Critères d'attribution des bourses Erasmus+ par l'IRTS Normandie-Caen

Convention Erasmus+ 2018-2020

Erasmus + pour l'Enseignement Supérieur



Sur la base des barèmes définis par Erasmus+, le montant des bourses¹ est fixé comme suit :

	Pays d'accueil	Montant par mois
<p>Groupe 1</p> <p>Pays du programme présentant un coût de la vie élevé</p>	<p>Danemark Finlande Irlande Islande Liechtenstein Luxembourg Norvège Royaume-Uni Suède</p>	<p>285 € pour une mobilité d'études</p> <p>435 € pour une mobilité de stage</p>
<p>Groupe 2</p> <p>Pays du programme présentant un coût de la vie moyen</p>	<p>Allemagne Autriche Belgique Chypre Espagne France Grèce Italie Malte Pays-Bas Portugal</p>	<p>235 € pour une mobilité d'études</p> <p>385 € pour une mobilité de stage</p>
<p>Groupe 3</p> <p>Pays du programme présentant un coût de la vie bas</p>	<p>Bulgarie Croatie Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Ancienne République yougoslave de Macédoine Pologne République tchèque Roumanie Slovaquie Slovénie Turquie</p>	<p>185 € pour une mobilité d'études</p> <p>355 € pour une mobilité de stage</p>

¹ L'IRTS Normandie-Caen bénéficie d'une convention Erasmus+ d'une durée de 24 mois, période durant laquelle les montants de bourses ne peuvent être modifiés

Critères de d'attribution des Bourses ERASMUS+

Les critères pour prétendre à l'obtention de Bourses ERASMUS + (enveloppe européenne) sont établis par l'IRTS Normandie-Caen sous le prisme de l'équité. L'objectif est que chaque étudiant candidat à la mobilité européenne puisse bénéficier d'un minimum d'aide financière.

L'IRTS Normandie-Caen a décidé d'appliquer le montant de bourse minimale autorisé.

Ces critères sont :

- La situation personnelle de l'étudiant et son niveau de ressources.
- La durée de la mobilité envisagée.
- Le coût de la vie dans le pays d'accueil.
- La possibilité ou non de bénéficier d'une aide tierce, notamment délivrée par le Conseil régional de Normandie, toute autre collectivité locale,...

Ces éléments sont instruits par le ou la responsable des relations internationales de l'IRTS Normandie-Caen.

Jusqu'à présent, le nombre de bourses Erasmus+ permet de répondre aux besoins de mobilité sollicités par les étudiants. Les reliquats éventuels sont redistribués également à chaque étudiant ayant réalisé une mobilité.

Affichage

Ce présent document validé est disponible sur :

- Le tableau d'affichage réservé à l'international au sein de l'IRTS Normandie-Caen
- La Plateforme étudiante
- Le site internet de l'IRTS Normandie-Caen, rubrique « International »
<http://www.irtsnormandiecaen.fr/index.php/international>

Fait à Hérouville Saint-Clair,
Le 8 novembre 2018

JM Godet,
Directeur général

**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
NORMANDIE - CAEN**

ARRFIS-IRTS 11 rue Guyon de Guercheville
BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
Tél. 02 31 54 42 00 - Fax 02 31 54 42 10
SIRET 413 984 303 00011 / CODE APE 8559 B